

Date : 25 avril 2019

Lieu : Antenne CCPG Ménigoute

Service communication

Pauline Martineau / 05 49 64 85 26 / martineaup@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elus : Xavier Argenton, président / Didier Voy, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de l'habitat / Nathalie Brescia, vice-présidente en charge de la gouvernance

Service : Victoria Snelier, directrice générale des services

NOTE DE PRESSE

Quel Parthenay-Gâtine demain ? : La collectivité se projette en lançant ses documents de planification

Environnement, urbanisme, mobilité, habitat, cadre de vie... Parthenay-Gâtine a de grands projets et de grandes ambitions pour son territoire de demain. Pour les concrétiser, la collectivité doit se doter d'outils : les documents de planification. Elle souhaite associer de manière étroite les communes et les habitants du territoire au processus d'élaboration, qui débute maintenant et va se dérouler sur plusieurs années.

Documents de planification : de quoi parle-t-on ?

Début 2018, Parthenay-Gâtine a pris la compétence Aménagement de l'espace. Cela lui permet de lancer l'élaboration de documents de planification à l'échelle intercommunale : le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Règlement local de publicité intercommunal et.

- Plan local d'urbanisme intercommunal : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique d'aménagement globale à 10 ou 15 ans, dans toutes ses dimensions : construction, environnement, agriculture, économie, patrimoine... ;
- Programme local de l'habitat : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique globale de l'Habitat, dans toutes ses dimensions : construction neuve,

réhabilitation, besoins de la population et notamment ceux des publics dits « spécifiques » (*jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées...*)

- Plan climat air énergie territorial : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique ;
- Règlement local de publicité intercommunal : document permettant de construire et de mettre en œuvre une politique d'encadrement de la publicité dans le but de limiter son impact sur la qualité du cadre de vie et des paysages ;

En somme, il s'agit d'outils permettant de construire des politiques cohérentes et partagées autour de l'économie et l'emploi, de l'identité du territoire, de son organisation, de l'habitat et de l'environnement.

D'où la nécessité de les mener de concert.

Répondre à différents enjeux

Concrètement, l'élaboration de ces documents et ensuite leur mise en œuvre doivent permettre d'apporter des réponses communes et partagées dans différents domaines, par exemple :

- Economie :
 - L'agriculture et l'industrie sont les piliers de notre économie locale : Comment les conforter ? leur permettre de se développer ? de s'adapter ?
- Environnement :
 - Dans un contexte de changement climatique, comment relever le défi énergétique et penser nos filières économiques de demain ?
- Habitat :
 - Partout, les centres-anciens connaissent des difficultés : comment souhaitons-nous les voir évoluer ?
- Démographie et lien social :
 - La population évolue sans cesse : comment répondre aux besoins, que ce soit en services de proximité, en mobilité, en accessibilité ? Comment accueille-t-on nos nouveaux habitants ?
- Etc.

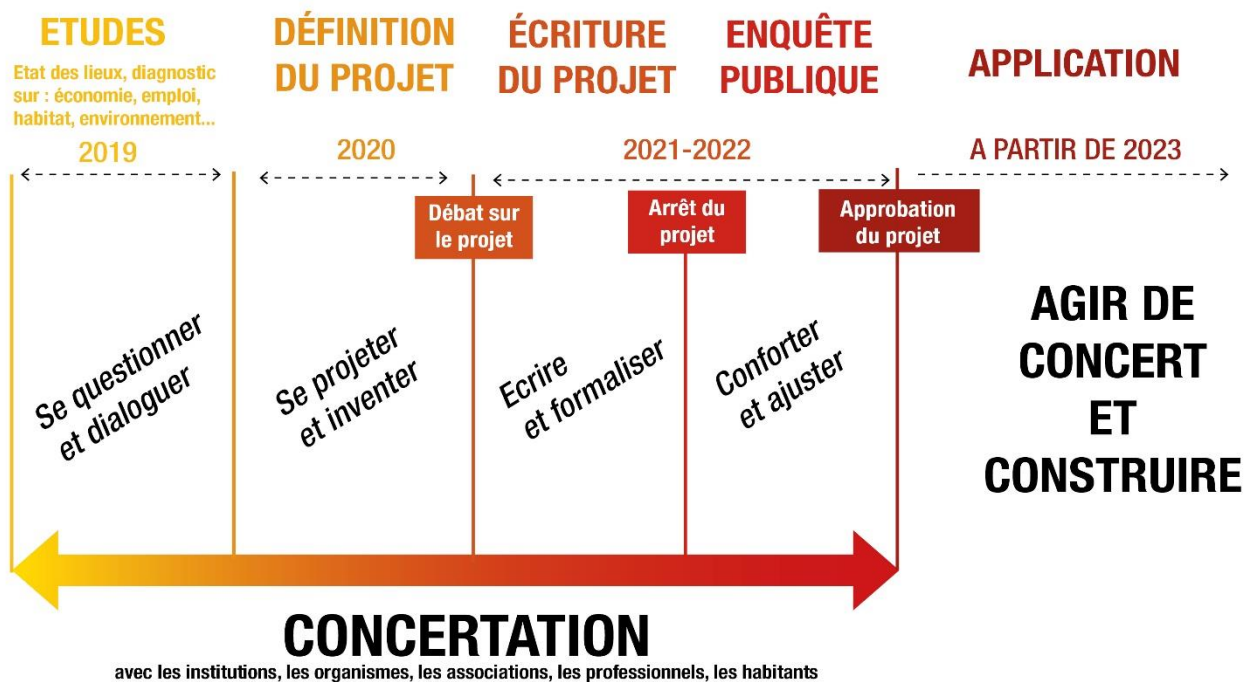
La concertation : informer et impliquer tous les acteurs du territoire

Les thématiques abordées concernent tous les acteurs du territoire : habitants, associations, professionnels, institutions (communes, etc.)

C'est pourquoi la collectivité souhaite les informer du lancement de ces démarches. Accompagnée notamment par l'Agence d'urbanisme de la Région Angevine (AURA), Parthenay-Gâtine va d'abord réaliser cette année un état des lieux et des diagnostics sur différents sujets (environnement, économie, agriculture, habitat, etc.)

Les travaux donneront lieu à un travail de concertation à tous les niveaux et implique nécessairement des échanges sur plusieurs années. Au-delà de l'information, Parthenay-Gâtine invitera les acteurs du territoire à contribuer activement à l'élaboration de ces documents.

L'élaboration du PLUi, un travail sur plusieurs années



Où s'informer, comment contribuer ?

Les habitants peuvent d'ores et déjà faire part de leurs observations, interrogations, demandes auprès de la collectivité via :

- **Les référents communaux**

La Communauté de communes et les communes du territoire se sont organisées pour identifier des référents communaux. Ces derniers sont les garants du lien de proximité sur le territoire et permet de s'assurer que chaque habitant ait un interlocuteur privilégié au sein de sa commune, pour toute demande d'information ou question relative aux démarches PLUI, PLH, RLPI.

La liste des référents communaux est disponible dans chaque mairie du territoire.

- **Les registres de concertation**

Afin de formuler remarques et demandes, des registres de concertation sont disponibles en mairie, sur l'ensemble du territoire de Parthenay-Gâtine.

- **Courrier**

Elles peuvent également être adressées par voie postale à **Didier Voy, vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, urbanisme et habitat**, à l'adresse suivante :
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
2, rue de la Citadelle - CS 80192 – 79200 PARTHENAY Cedex

Ou par courriel, à l'une des adresses dédiées, en fonction de l'objet de votre demande :

- plui@cc-parthenay-gatine.fr
- rlpi@cc-parthenay-gatine.fr
- plh@cc-parthenay-gatine.fr

Des temps et des espaces d'expression seront prochainement proposés pour permettre aux acteurs du territoire d'échanger et de contribuer au projet.

Toutes les informations sont également à retrouver sur le site de la Communauté de communes : www.cc-parthenay-gatine.fr